

# Conseil régional de l'Ontario

## décembre 2022

Chères sections locales de la région de l'Ontario d'Unifor,

Nous sommes heureux d'annoncer que le prochain Conseil régional de l'Ontario (CRO) se tiendra en présentiel au Centre Sheraton de Toronto, les 2 et 3 décembre 2022.

L'inscription au Conseil peut se faire uniquement via notre système d'inscription en ligne. Le nom d'utilisateur, le mot de passe et les informations sur les droits de votre section locale vous seront envoyés par courriel. Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, veuillez contacter [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org) pour obtenir de l'aide.

Toutes les sections locales sont encouragées à envisager une représentation équitable (femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans et moins) dans le cadre de leur délégation. Compte tenu de notre engagement continu à l'égard de l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit d'envoyer des déléguées et délégués spéciaux accordé en vertu des règlements du CRO.

Veuillez vous assurer que vos déléguées et délégués sont prêts à rester jusqu'à la fin des travaux, à 17 heures ou plus tard, le samedi 3 décembre. Les déléguées et délégués doivent être prêts à partir le 4 décembre, au besoin.

Nous sommes impatients de vous accueillir à nouveau au Centre Sheraton!

En toute solidarité,



**Shinade Allder**  
Présidente du Conseil régional de l'Ontario



**Naureen Rizvi**  
Directrice régionale de l'Ontario



## Prévention de la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, Unifor et son Conseil exécutif national ont émis des déclarations et adopté des politiques dans le but de maintenir les normes de santé et de sécurité les plus élevées pour protéger tous les membres d'Unifor lors d'événements et en milieu de travail. Toutes les décisions prises par le syndicat relativement à ses politiques de protection contre la COVID-19, tant pour les événements du syndicat que pour nos lieux de travail, sont fondées sur les directives fournies par les autorités de santé publique et les autorités scientifiques.

Dès le départ, nous avons reconnu que nous aurions à réévaluer constamment nos positions en raison de la nature évolutive de la pandémie et du virus de la COVID-19, ainsi que des directives et des conseils des autorités de santé publique. La situation s'est améliorée, mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Nous ne sommes pas encore dans un monde d'après-pandémie.

En raison de la grande échelle et de la portée importante du prochain Congrès régional de l'Ontario, notre syndicat est dans l'obligation de maintenir ses directives et ses normes de protection afin de continuer d'assurer la santé et la sécurité de tous ses membres, de toutes ses déléguées et de tous ses délégués, ainsi que de l'ensemble de son personnel, y compris les personnes les plus vulnérables parmi nous.

Une politique complète modifiée de protection contre la COVID-19 demeure en vigueur pour faire en sorte que les protocoles de sécurité suivants demeurent en place dans le cadre du Conseil régional de l'Ontario:

- Auto-évaluation obligatoire à remplir pour toutes les déléguées et tous les délégués, avec l'exigence que les déléguées et délégués évitent de se présenter sur les lieux du Conseil régional de l'Ontario s'ils présentent des symptômes ou s'ils obtiennent un résultat positif à un test diagnostic;
- Création d'un environnement favorable à la vaccination en établissant que la pleine vaccination est fortement encouragée pour toutes les déléguées et tous les délégués participant au Conseil régional de l'Ontario;
- Création d'un environnement favorable au port du masque en encourageant fortement le port du masque, en mettant des masques à disposition à l'inscription, en donnant l'exemple et en faisant régulièrement des déclarations sur la nécessité de respecter la sécurité et le bien-être de chacune et chacun durant l'événement ;
- Obligation pour toutes les déléguées et tous les délégués de signaler immédiatement toute maladie qui se déclare pendant le Conseil régional de l'Ontario pour que les organisateurs puissent aviser les autres participants des risques et mettre en place des protocoles de protection additionnels, au besoin;
- Communication ouverte encouragée entre les déléguées et délégués, et les organisateurs à propos des directives de protection contre la COVID-19 ou de tout problème qui pourrait survenir.

## Avant l'arrivée

Avant d'arriver sur le site, nous demandons à chaque participante et participant de répondre au questionnaire de dépistage inclus dans ce dossier. Vous devez faire votre propre dépistage en utilisant le questionnaire ci-joint chaque jour avant de vous présenter sur le lieu physique de l'événement.

Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, ou si vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne vous rendez pas sur le lieu de l'événement. Nous vous demandons d'annuler immédiatement votre participation en prévenant [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org)

## Ordre du jour provisoire

### **Mercredi 30 novembre 2022**

Réunion des présidentes et présidents à 9 h 30

### **Jeudi 1er décembre 2022**

Réunions des secteurs/industries

\*\* si ces réunions ont lieu, vous serez avisé directement par votre conseil industriel ou sectoriel\*\*

Réunions des comités permanents

Début de l'inscription au Conseil régional de l'Ontario à midi

### **Vendredi 2 décembre 2022**

Ouverture de la séance à 9 h.

Rapport de la directrice régionale

Rapport financier du CRO

Débat sur les recommandations et les résolutions

Conférencier(s) invité(s)

Réunion de l'équipe Unité

Rassemblement social en soirée

### **Samedi 3 décembre 2022**

Ouverture à 9 h

Mises en candidature et élections

Débat sur les résolutions et recommandations

Conférencier(s) invité(s)

Tirage de prix de présence

## TABLE DES INSCRIPTIONS

La table des inscriptions des déléguées et délégués sera située au niveau du hall du Sheraton Centre Toronto, au 123 rue Queen Ouest. Veuillez noter les dates et heures suivantes auxquelles la table des inscriptions est disponible :

### **Jeudi 1er décembre**

Midi à 17 h

### **Vendredi 2 décembre**

7 h 30 à 16 h

### **Samedi 3 décembre**

8 h 30 - 13 h

# INSCRIPTION

Cette année, l'inscription se fera entièrement en ligne. Veuillez consulter le site <https://register1.unifor.org>. **La date limite d'inscription est le 11 novembre 2022.** Les informations relatives à l'inscription de votre section locale ont été envoyées par courriel. En tant que chef de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

**Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :**

- 1. Conseil régional de l'Ontario, de décembre 2022**
- 2. Réunion des présidentes et présidents du CRO, 30 novembre 2022**

**Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.**

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en gardant à l'esprit nos groupes en quête d'équité) et des observateurs pour le CRO de cette année. N'oubliez pas que lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez indiquer si une ou un délégué prévoit assister à un caucus des groupes en quête d'équité. Tout membre qui s'identifie lui-même restera confidentiel. Tous les caucus des groupes en quête d'équité sont destinés aux membres qui s'identifient comme faisant partie d'un groupe en quête d'équité.

## REMARQUES IMPORTANTES!

Les membres actuels du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de leur section locale, soit comme délégué ou délégué spécial de la section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale, pour faire une demande d'inscription de déléguées et délégués spéciaux ou si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, veuillez envoyer un courriel à [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org)



## DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGATIONS

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des calculs suivants :

- les sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 délégué(e)
- les sections locales comptant de 251 à 500 membres - 2 délégué(e)s
- les sections locales comptant de 501 à 750 membres - 3 délégué(e)s
- les sections locales comptant entre 751 et 1 000 membres - 4 délégué(e)s
- les sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 délégué(e)s

Plus une ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche supplémentaire de 250 membres. Veuillez consulter les règlements du Conseil pour obtenir des renseignements sur les sections locales fusionnées. Les règlements du [Conseil régional de l'Ontario sont accessibles sur le site Unifor.org](https://www.unifor.org).

Les déléguées et délégués spéciaux ont droit de parole, mais pas de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (TTAC, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ ou femmes).

Les observateurs n'ont ni droit de parole ni de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne sont pas qualifiés comme déléguées et délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observateurs.

## ÉLECTIONS

Conformément aux règlements du Conseil, à la suite d'un Congrès, le Conseil régional de l'Ontario doit procéder à des élections afin de pourvoir tous les postes pour le prochain mandat de 3 ans. Voici les postes à pourvoir:

- Présidente ou président du Conseil régional de l'Ontario - 1
- Vice-présidente ou vice-président du Conseil régional de l'Ontario - 1
- Secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier du Conseil régional de l'Ontario - 1
- Membres de la base du Conseil régional de l'Ontario - 8
- Comité permanent de la santé et de la sécurité - 3
- Comité permanent d'action politique - 3
- Comité permanent de l'assurance-emploi/Régime de pensions du Canada - 3
- Comité permanent du Programme d'aide aux employés et à la famille/dépendances - 3
- Comité permanent de l'indemnisation des accidentés du travail - 3

Comités permanents sur l'équité :

- Travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur - 3
- Jeunes travailleuses et travailleurs - 3
- Condition féminine - 3
- Travailleuses et travailleurs ayant une incapacité - 3
- LGBTQ - 3



**REMARQUE :** Les postes des comités permanents d'équité seront pourvus selon un mode d'élection par les pairs lors de la réunion du caucus du groupe en quête d'équité désigné. Veuillez consulter l'ordre du jour du Conseil au moment de votre inscription pour connaître les dates et heures des caucus. Les élections qui se dérouleront dans l'assemblée du Conseil auront lieu le 3 décembre. La période d'inscription et de changements à apporter au statut de délégué fermera une heure avant le vote.

Les mises en candidature officielles pour l'exécutif du CRO et les comités permanents auront lieu pendant le Conseil. Conformément à nos règlements (article 5 : Élections) :

*...une ou un délégué qui propose la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration, et tous les candidats et candidates auront l'occasion de s'adresser aux déléguées et délégués.*

Veuillez noter que les candidates et candidats doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter une mise en candidature. Les sections locales d'origine des membres du comité exécutif et des comités permanents du CRO doivent s'engager à fournir un soutien financier pendant le mandat, y compris les coûts associés à la participation au CRO en tant que membre de leur délégation pendant le mandat.

## HÉBERGEMENT ET VOYAGES

Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel Sheraton Centre de Toronto, situé au 123, rue Queen Ouest, au tarif de 246 \$ par nuit pour une chambre traditionnelle (lit king ou deux lits queen). Le tarif en occupation double pour les chambres traditionnelles est de 266 \$ par nuit. Veuillez faire vos réservations en mentionnant le bloc de chambres réservé du Conseil régional de l'Ontario d'Unifor de décembre 2022 en appelant l'hôtel au numéro suivant 1-888 627-7175 ou [réservez en ligne ici](#).

Les sections locales qui souhaitent créer leur propre sous-bloc doivent disposer de plus de 10 chambres d'hôtes. La date limite pour réserver dans le bloc est le 27 octobre 2022. Veuillez réserver tôt pour vous assurer de bénéficier du tarif du bloc.

### Stationnement

Un stationnement payant Green-P se trouve en face du Sheraton Centre, au 110 rue Queen Ouest (garage au square Nathan Phillips).

### Rabais d'Air Canada

Air Canada a offert des économies à nos déléguées et délégués qui voyageront par avion. Si vous souhaitez profiter de ces économies, veuillez contacter Air Canada au 1-888-247-2262 (au Canada), ATS 1-800-361-8071 (malentendants) ou en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com). Dans tous les cas, veuillez mentionner le code promotionnel **XX983JD1**.

### Rabais VIA Rail

Via Rail a offert un rabais de 5 % sur le meilleur tarif disponible en classe économique, en classe économique plus, en classe affaires, en classe affaires plus et en classe couchette. Si vous souhaitez profiter de ces économies, veuillez communiquer avec VIA Rail au 1-888-842-7245 (au Canada), ATS 1-800-268-9503 (malentendants) ou en ligne à [viarail.ca](http://viarail.ca). Dans tous les cas, veuillez mentionner le code promotionnel **811133**.

# RÉSOLUTIONS

## RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Les résolutions générales à examiner par le Conseil régional de l'Ontario doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil.

La date limite de dépôt des résolutions générales est le 11 novembre 2022. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date. Les déléguées et délégués ont le droit de faire partie du Comité des résolutions. Si vous souhaitez être pris en considération pour le Comité des résolutions, veuillez envoyer un courriel à [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org) au plus tard le 11 novembre.

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

Veuillez noter que, conformément aux règlements du CRO, article 9 : Amendements :

*Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote à la majorité des 2/3 pour approuver une résolution d'une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours concernant une résolution ou une recommandation visant à modifier les règlements.*

**Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 31 octobre 2022 . Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le 2 novembre 2022. Les résolutions peuvent être soumises par courriel à [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org). Veuillez vous référer à l'exemple de résolution à la page 8 pour une explication en langage clair de la manière de composer votre résolution.**

Voici des conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles par tous :

1. Ne traitez qu'une seule question principale par résolution.
2. Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
3. Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement – évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
4. Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.



## Exemple de résolution du Conseil régional de l'Ontario

Le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor va :

1. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à limiter leurs résolutions à 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le comité des résolutions a besoin de signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d'une section locale et a été approuvée; et
- L'utilisation de mots simples tels que « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Soumis par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

---

John Smith, secrétaire archiviste

---



## ACCESSIBILITÉ

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour répondre à un besoin lié aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer tout obstacle à votre participation. Veuillez envoyer vos demandes par courriel à [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org)

AIDE VISUELLE - AIDE AUDITIVE - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE

En outre, si l'un des membres de votre délégation souffre d'allergies, de problèmes ou de restrictions alimentaires, veuillez contacter [Jamie.Ayres@unifor.org](mailto:Jamie.Ayres@unifor.org) dès que possible.

## SERVICES DE GARDE

Le service de garde d'enfants sera offert pendant les heures où se dérouleront les travaux du Conseil régional de l'Ontario. Vous trouverez le Formulaire d'inscription au service de garde d'enfant d'Unifor dans cette trousse. Vous devez retourner ce formulaire dûment rempli au plus tard le **2 novembre 2022**.

Veuillez retourner ce formulaire à l'attention de Laurie Wright au Centre familial d'éducation d'Unifor par télécopieur au 519 389-3544 ou par courriel à l'adresse [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org)

## DATES LIMITES

Veuillez prendre note des dates limites importantes pour le prochain Conseil régional de l'Ontario!

- 27 octobre 2022 - Date limite pour le bloc de chambres au Centre Sheraton
- 31 octobre 2022 - Date limite pour les résolutions d'amendement des règlements
- 2 novembre 2022 - Date limite pour l'inscription au service de garde d'enfants
- 11 novembre 2022 - Date limite pour déposer des résolutions
- 11 novembre 2022 - Date limite pour l'inscription à l'événement

Cette trousse de convocation peut également être consultée sur la page de l'événement « Conseil régional de l'Ontario de décembre 2022 » [de notre site Web](#).

## COVID-19

# QUESTIONS DE DÉPISTAGE À SE POSER

Afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel et des membres, veuillez répondre aux questions suivantes afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessous, veuillez ne pas vous rendre sur le lieu de l'événement et contacter les autorités sanitaires locales :

### 1. Ressentez-vous l'un des symptômes suivants:

- Fièvre de 38°C ou plus?
- Toux?
- Difficultés respiratoires ou essoufflement?
- Fatigue grave ou sensation de malaise général?
- Perte de l'odorat ou du goût?

### 2. Au cours des 10 derniers jours, avez-vous :

- Été testé(e) positif(ve) à la COVID-19 ou été informé(e) par un médecin, un prestataire de soins de santé ou un service de santé publique que vous devriez actuellement vous isoler ou rester à la maison?
- Été testé(e) positif(ve) lors d'un test rapide à l'antigène/à domicile et n'avez pas effectué de test de suivi dans un centre d'évaluation?
- Eu un contact physique étroit :
  - avec une personne avec qui vous vivez et qui présente de nouveaux symptômes de la COVID-19 et/ou qui attend un résultat de test?
  - avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19 ou qui est considérée comme un cas probable?
- Reçu une notification d'exposition par Alerte COVID sur votre téléphone cellulaire?

### 3. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous :

- Voyagé à l'extérieur du Canada et reçu l'ordre de vous mettre en quarantaine (conformément aux exigences fédérales en matière de quarantaine)?

Si vous répondez « oui » à l'une des questions, ou si vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne venez pas sur le lieu de l'événement.

Nous vous demandons d'annuler immédiatement votre participation en prévenant:

---

Vous devez ensuite suivre les directives de santé publique locales, y compris vous faire tester pour la COVID-19.